

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du six mars deux mille dix-huit, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Freddy DUCHESNE, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Sophie LEFEUVRE, Dalila GHOU, Éric ROUSSEL, Lalaotiana Haja RASIDIMANANA, Dominique VICART, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND.

Etaient absents excusés : MM Hélène DOLMAIRE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Gérard MARECHAL, Nicole COZETTE, Régis RICHARD, Chantal BOULET.

Etait absente : MM Pascale HOUZE

Avaient donné pouvoir : MM Hélène DOLMAIRE à Dalila GHOU, Florence LAPA à Serge LEFEUVRE, Bernard BELIN à Colette FINET, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ à Paulette BRIDOUX HEDE, Gérard MARECHAL à Freddy DUCHESNE, Nicole COZETTE à Christèle HOLLVILLE, Régis RICHARD à Éric MAQUET, Chantal BOULET à Céline SEIGNEUR-BRIDOUX.

Présents : 20 Représentés : 08 Votants : 28

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2018
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

FINANCES :

- 4) Convention de fonds de concours pour l'aménagement des abords de la Mairie
- 5) Renouvellement du contrat d'exploitation du logiciel Iloïse
- 6) Semaine Picarde de Longueau 2018. Convention de partenariat
- 7) Centre Accueil Jeunes : Stage Kayak
- 8) Centre Accueil Jeunes : Séjour à Valloire
- 9) Débat d'Orientations Budgétaires

ADMINISTRATION :

- 10) Modification du Plan Local d'Urbanisme
- 11) Modification du règlement du cimetière communal
- 12) Convention d'objectifs et de financement avec la CAF « Aide au fonctionnement à la structure Colonies Camps »
- 13) Convention d'objectifs et de financement avec la CAF « Aide au fonctionnement à la structure ALSH »
- 14) Tableau des effectifs.
- 15) Droit d'initiative

1) Compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance

Madame Céline SEIGNEUR-BRIDOUX est désignée secrétaire de séance.

3) Communication du Maire :

Tout d'abord, en ce qui concerne les travaux importants de la commune, je vous demande de vous reporter au dernier numéro des Brèves Municipales qui viennent d'être distribuées dans la commune.

- Dans le cadre du Printemps des Poètes 2018, nous avons eu la joie d'accueillir en résidence, un poète, Dominique Cagnard, toute une journée très exactement le mardi 13 février. Trois animations poétiques se sont déroulées sur trois sites différents :

- le matin à l'espace solidaire,
- en début d'après-midi dans la classe de CM1 de l'école Paul Baroux,
- et le soir sur le temps d'accompagnement à la scolarité.

Par ailleurs, cette année, comme depuis de très nombreuses années, notre Brigade poétique (Delphine Lengrand et Philippe Coulon) va dans toutes les classes maternelles et élémentaires, mais aussi au collège, donne à entendre un poème ; le thème choisi nationalement étant l'ardeur.

- Sur un autre plan, les 16,17 et 18 mars prochains, nous allons participer à l'initiative des Hauts de France « Ensemble, nettoisons notre région ». Deux rendez-vous sont programmés :

- le vendredi 16 mars à 14H, à la maison des Séniors (pour la place Victor Hugo)
- le samedi 17 mars à 9H30, à l'étang communal.

J'invite les élus qui le peuvent à se rendre sur ces deux lieux pour valoriser la démarche de propreté, des jeunes et des moins jeunes.

- Je vous informe également que le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 09 avril à 20H30.

4) Convention de fonds de concours pour l'aménagement des abords de la Mairie :

Amiens Métropole a programmé les travaux d'aménagement des abords de la Mairie. Ces travaux font l'objet d'un fonds de concours, conformément aux possibilités offertes par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Le montant total des travaux s'élève à 660 000€ T.T.C. La participation de la commune est calculée sur le montant estimé HT des travaux. Elle est de 30% des dépenses HT. Le montant du fonds de concours est estimé à 165 000€ H.T et pourra varier en fonction du coût réel des travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE d'autoriser Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, à signer la convention de fonds de concours présentée par Amiens Métropole, pour les travaux d'aménagement des abords de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

5) Renouvellement du contrat d'exploitation du logiciel Iloïse

Le contrat ILOÏSE présenté par la société AXN INFORMATIQUE, 19 rue Saint Denis à 41800 MONTOIRE SUR LE LOIR est accepté pour un montant T.T.C. de 2 980.80€ T.T.C et pour une durée de un an.

Adopté à l'unanimité.

6) Semaine picarde de Longueau 2018 : convention de partenariat :

Madame Le Maire est autorisée à signer la convention de partenariat avec l'agence régionale de la langue picarde, représentée par Madame Tiberghien, présidente, 04 rue Lamarck à Amiens. La prestation s'élève à 50€.

Adopté à l'unanimité.

7) Centre Accueil Jeunes : stage Kayak

Vingt-quatre jeunes et trois encadrants du C.A.J vont séjourner à Mers les bains du 16 au 20 juillet 2018, au camping de la falaise.

Trois séances de Kayak pour huit jeunes et un encadrant sont prévues les 17,18 et 19 juillet avec le club nautique « Glisse sensations Mers ».

Le prix de la séance est fixé à 24€ par stagiaire, soit un montant total de 648€.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention groupe et la fiche réservation présentées par le club nautique Glisse sensations Mer, esplanade Général Leclerc, 80350 Mers les Bains.

Adopté à l'unanimité.

8) Centre accueil jeunes : séjour à Valloire

Cette année, le centre de vacances organisé par le Centre d'Accueil Jeunes, aura lieu du 30 juillet au 06 août 2018 à VALLOIRE (73), chalet La Joie de Vivre. Le séjour concernera vingt-quatre jeunes et quatre encadrants pour un montant de 10 280.40€, activités comprises.

Le transport sera assuré par « les Courriers Automobiles Picards » pour un montant de 3 995€ T.T.C, aller et retour. Le montant total du séjour s'élève à 14 275.40€.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter la convention présentée la S.A.R.L. « La joie de vivre » pour un montant de 14 275.40€.

Le devis présenté par Les Courriers Automobiles Picards, La haute Borne, 80136 Rivery pour un montant de 3995€, aller-retour, est également accepté.

Adopté à l'unanimité.

9) Débat d'orientations budgétaires :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018 tel qu'il est instauré par la loi 92-125 du 06 février 1992.

Le Conseil Municipal, après délibération, prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

10) Modification du Plan Local d'Urbanisme :

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-36 et L 153.37 ;

VU la délibération du conseil municipal approuvant le plan local d'urbanisme,

CONSIDERANT que l'essentiel des principes et de la réglementation définis au travers du PLU ne sont pas remis en cause ;

CONSIDERANT que la commune souhaite faire évoluer la rédaction de son règlement de PLU pour permettre l'implantation en zone U de surfaces commerciales supérieures à 1000 m² ;

CONSIDERANT qu'il y a uniquement nécessité de modifier le règlement du PLU ;

CONSIDERANT que les emplacements E.R.2 et E.R.4 avaient été réservés pour Amiens Métropole dans la cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration,
CONSIDERANT qu'Amiens Métropole n'utilisera pas ces deux emplacements réservés,

ENTENDU l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE :

- De valider l'engagement d'une procédure de modification de droit commun du PLU.
 - La suppression des deux emplacements réservés E.R.2 et E.R.4.
 - De donner une autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU et la suppression des deux emplacements réservés ER2 et ER4.
 - Dit qu'un arrêté du Maire prescrira une enquête publique sur ce projet de modification.
 - Dit qu'à l'issue de l'enquête publique le projet de modification, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par une délibération du conseil municipal.
- Adopté à l'unanimité.

11) Modification du règlement du cimetière communal :

L'actuel règlement du cimetière communal de Longueau a été élaboré en date du 10 octobre 1994 et les dispositions réglementaires en matière funéraire ayant évolué, il convient de modifier l'actuel règlement du cimetière en l'actualisant.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter le nouveau règlement du cimetière communal.

Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, est autorisée à signer le nouveau règlement du cimetière communal.

Le nouveau règlement entrera en vigueur le 12 mars 2018

Adopté à l'unanimité.

12) Convention d'objectifs et de financement avec la CAF' « aide au fonctionnement de la structure « colonies-camps »

La caisse d'allocations familiales de la Somme a transmis une convention d'objectifs et de financement « Aide au fonctionnement à la structure colonies camps ».

L'aide financière concerne les séjours en colonie ou en camps effectués durant les vacances scolaires d'une durée d'au moins 07 nuits consécutives en France ou dans un pays de l'Union Européenne.

La convention reprend les obligations de chacune des parties pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, d'accepter la convention « aide au fonctionnement à la structure colonies camps » présentée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer la convention d'objectifs et de financement « aide au fonctionnement à la structure colonies camps » présentée par la C.A.F.

Adopté à l'unanimité.

13) Convention d'objectifs et de financement avec la CAF « aide au fonctionnement à la structure ALSH »

La caisse d'allocations familiales de la Somme a transmis une convention d'objectifs et de financement « Aide au fonctionnement à la structure ALSH ».

L'aide financière concerne les accueils de loisirs sans hébergement, uniquement pendant les petites et grandes vacances scolaires.

La convention reprend les obligations de chacune des parties pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter la convention « aide au fonctionnement à la structure ALSH » présentée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer la convention d'objectifs et de financement « aide au fonctionnement à la structure ALSH » présentée par la C.A.F.

Adopté à l'unanimité.

14) Tableau des effectifs :

Le tableau des effectifs est fixé ainsi qu'il suit au 01 mars 2018 :

TEMPS COMPLET			
GRADE	CREER	POURVU	NON POURVU
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	1	0	1
Attaché	1	1	0
Attaché territorial détaché sur emploi fonctionnel de D.G.S	1	0	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1
Rédacteur	3	2	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	4	4	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	8	3	5
Adjoint administratif	6	4	2
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Chef de police municipale	2	1	1
Brigadier-chef principal	4	3	1
Gardien Brigadier de police municipale	3	1	2
GRADE	CREER	POURVU	NON POURVU
FILIERE MEDICO SOCIALE			
Puéricultrice cadre de santé de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Puéricultrice cadre de santé de 2 ^{ème} classe	1	0	1
Puéricultrice hors classe	1	0	1
Puéricultrice de classe supérieure	1	1	0
Puéricultrice de classe normale	1	0	1
Auxiliaire puéricultrice principal de 1 ^{ère} classe	6	6	0
Auxiliaire puéricultrice principal de 2 ^{ème} classe	6	0	6
Educateur principal de jeunes enfants	3	2	1
Educateur de jeunes enfants	2	0	2
ASSEM Principale de 1 ^{ère} classe	6	2	4
ASEM Principale de 2 ^{ème} classe	7	1	6

GRADE	CREER	POURVU	NON POURVU
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation	24	16	8
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	10	10	0
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	3	0	3
Animateur	3	1	2
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur	1	1	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	0	1
Agent de maîtrise principal	1	1	0
Agent de maîtrise	2	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4	3	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	11	11	0
Adjoint technique	22	17	5

TEMPS NON COMPLET

GRADE	CREER	POURVU	NON POURVU
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif 18/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint administratif 17.50/35 ^{ème}	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 33/35	1	1	0
Adjoint technique 18/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 21/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 23/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 23.50/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 24/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 26/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 28/35 ^{ème}	3	1	2
Adjoint technique 30/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique 33/35 ^{ème}	3	1	2
Adjoint technique 34/35 ^{ème}	1	0	1

FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation 29/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint d'animation 30/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint d'animation 20/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint d'animation 28/35 ^{ème}	2	2	0
Adjoint d'animation 17.50/35	1	1	0

AGENTS NON TITULAIRES			
TEMPS COMPLET			
Apprenti	1	0	1
Médecin	1	0	1
Contractuels	5	5	0

Collaborateur de cabinet	1	0	1
TEMPS NON COMPLET			
Contractuels	27	12	15

Adopté à l'unanimité.

15) Droit d'initiative :

La commune vient de renouveler pour un an le contrat d'exploitation du logiciel Iloïse avec la société AXN, pour les centres de loisirs primaire, maternel, et le CAJ.

Il est nécessaire d'effectuer un nouveau paramétrage qui permettra aux trois structures de faire une liaison entre le logiciel de facturation et les impératifs du trésor public.

La société AXN a transmis un devis pour le paramétrage des logiciels des trois structures pour un montant de 468.00€ T.T.C.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter le devis pour le forfait paramétrage Iloïse, présenté par la société AXN INFORMATIQUE pour un montant T.T.C. de 468€ T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

15A) Motion du conseil municipal :

Le Conseil Municipal de Longueau, réuni ce lundi 12 mars 2018, tient à exprimer sa colère et sa détermination à lutter **contre la casse programmée du service public de la SNCF**.

Notre ville est étroitement liée aux trains et aux cheminots, Longueau ne peut rester indifférente quant au sort que réserve le gouvernement à cette entreprise qui fête ses 80 ans cette année.

L'actuelle ministre des Transports, ex-directrice de la stratégie à la SNCF, feint d'ignorer les véritables raisons de la situation, pourtant liées aux mauvais choix opérés depuis des années.

La réforme ferroviaire de 2014 a éclaté la SNCF en trois EPIC distincts : SNCF (EPIC de tête), SNCF Réseau, SNCF Mobilités. Elle a rendu plus complexes les relations entre les différents services de l'entreprise désormais séparés dans 3 entités. Elle n'a pas réuni le gestionnaire de l'infrastructure (ex RFF) et le transporteur (la SNCF).

En définitive, elle a accentué les difficultés qui existaient déjà au préalable. En outre, elle n'a pas réglé la question du financement et surtout de la dette imposée par l'État à la SNCF et qui permet aux banquiers d'encaisser 1,7 milliards d'Euros d'intérêts chaque année !

Là est le vrai problème de la SNCF qu'il convient de régler et qui n'a rien à voir avec le statut des hommes et des femmes qui font vivre cette entreprise !

Le gouvernement annonce la fin des recrutements à statut pour les futurs embauchés. Mais le statut des cheminots permet une continuité et une stabilité dans le fonctionnement du Service Public. Il permet également un niveau de qualification, de formation initiale et continue pour assurer un haut niveau de technicité et de sécurité.

Il n'y a donc pas de surprise à entendre le discours d'un Premier ministre incapable d'argumenter autrement qu'au travers d'une ignoble campagne visant les cheminots au prétexte que leur statut serait la cause d'un endettement abyssal et de l'état lamentable d'une grande partie du réseau.

L'ouverture à la concurrence n'est en rien une obligation, pour la Commission Européenne, bien au contraire, en France, la population, les territoires, ont besoin de transports publics de qualité qui répondent aux préoccupations environnementales et aux besoins des usagers. Le gouvernement

actuel ne se préoccupe pas des besoins des Français, mais répond seulement aux besoins des actionnaires et des patrons du CAC 40.

La SNCF est notre bien commun, comme l'hôpital public, comme l'Éducation Nationale, qui seront demain à leur tour dans le viseur des réformes libérales qui ne sont en rien un gage de progrès et d'émancipation pour les Français, pour preuve le mécontentement qui monte dans toutes les professions, toutes les classes sociales et les pires sondages pour l'actuel Président.

Pour toutes ces raisons le Conseil Municipal de Longueau, sera aux côtés des salariés et des cheminots qui luttent pour préserver un service public essentiel à nos territoires : la SNCF.
Adopté à l'unanimité.

Éric MAQUET : Il faut savoir qu'ils montent des TGV partout, et ils veulent nous refiler cela, c'est une pression politique, une volonté de l'Etat à des fins économiques mais à quel prix ? Ce n'est pas nouveau cela dure depuis 7-8 ans, ils réduisent la voilure, on est plus en état d'assurer un service correct, tant au niveau des passages à niveau, l'état ferré, des machines....c'est triste.

Nathalie MARCHAND : Ce qui fait réagir aussi, et cela quels que soient les gouvernements, c'est qu'à chaque fois on y trouve des argumentaires où la dette se creuse, les services publics s'en vont. A chaque fois la seule solution c'est ou on révisé et on libéralise, ou on regarde la voilure à l'intérieur et on licencie.

Il semblerait que cela soit un schéma depuis plusieurs années. Sauf qu'aujourd'hui, Macron a décidé de vendre tous les services publics de la France. On verra ce qui va se passer le 22, mais on va devoir se battre pour maintenir nos services publics, les développer. Les collectivités sont en plein dedans. C'est très bien que le conseil dépose un vœu.

Serge LEFEUVRE : aucune société aujourd'hui ne pourrait payer ses structures, sans faire un gouffre de trésorerie. On demande à la SNCF de créer des infrastructures, aucune société ne pourrait. Le déficit s'accroît. C'est à l'Etat de payer le déficit

Gérard COUSIN : .Je travaille à l'Orphelinat et je peux vous dire qu'actuellement il y a beaucoup de cheminots qui se suicident. Et personne n'en parle.

Éric MAQUET : On ne parle pas des risques psycho-sociaux, le personnel n'est pas préparé à ça, c'est une souffrance des salariés et on ne parle pas de tout cela. On nous présente comme des privilégiés, comme des salariés bien payés.

Béatrice REIMUND : Je prends mon train matin et soir, et je peux vous dire que les gens ne regardent pas le problème de fond tout ce qu'ils voient c'est qu'ils n'arrivent pas à l'heure, et qu'ils vont être en retard au travail, les médias nous informent très mal. Je ne suis pas sûre que le 22 tout le monde comprenne, la société devient individualiste, c'est chacun pour soi. Les médias n'informent pas bien, il y a un parti pris.

La séance est close à 22H40

La secrétaire de séance,
Céline SEIGNEUR-BRIDOUX